

**COMMUNE DE MALZÉVILLE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 04 FÉVRIER 2016**

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Bertrand KlingMaire

**Conseillers municipaux en exercice : 29**



**Membres présents à la séance :** Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Salvatore LIVOLSI, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

**Votants : 26**

**Conseillers absents - excusés :** Elisabeth SERIN, Philippe ROLIN, Jean-Yves SAUSEY.

**Procurations :** Daniel THOMASSIN à Anne DUCHENE,  
David CARABIN à Bertrand KLING,  
Jean-Claude BOULY à Corinne MARCHAL-TARNUS,  
Catherine CHOTEAU-LESNES à Salvatore LIVOLSI.

**Secrétaire de séance :** Salvatore LIVOLSI

**Date convocation :** 29 janvier 2016

**N° 2016-007**

**Objet :** Demande de financement au titre de la DETR 2016 - Mise en accessibilité des bâtiments communaux dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité partagé - Année 2016

**Rubrique :** 7.5.2

**Rapporteur :** Jessica NATALINO

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) :

Vu la délibération n° 2015-057 approuvant l'Agenda d'Accessibilité Partagé (Ad'AP) de la commune de Malzéville,

Dans le cadre de la réalisation de son Ad'AP, la commune a fait le choix stratégique de rendre accessible en priorité les bâtiments principaux à savoir les bâtiments principaux de la commune qui accueillent les services aux publics, à savoir la Mairie, le Centre Technique Municipal et l'Eglise. Deux écoles maternelles (Gény et Jéricho).

Le coût prévisionnel des travaux, suite à la réactualisation des diagnostics, s'élève à 42 020 € HT soit 50 424 € TTC. Il est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre

de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dans la catégorie 1.2.1 - mise en accessibilité des établissements recevant du public.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 42 020 € HT

DETR : 12 606 € (soit 30%)

Autofinancement communal : 29 414 € HT.

Les travaux seront entièrement réalisés sur l'exercice budgétaire 2016, sous réserve de contraintes techniques non prévisibles au moment du dépôt du dossier.

Après avis favorable de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable réunie le 21 janvier 2016,

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **ARRETE** le projet des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux pour l'année 2016, soit la Mairie, le Centre Technique Municipal, l'Eglise, les écoles maternelles Gény et Jéricho.
- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus.
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2016.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2016.

Le Maire,  
Bertrand KLING.

